



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-OUELLE

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT 2026-05

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Rivière-Ouelle, le 7 juillet 2026 :

Règlement 2026-05 sur la gestion contractuelle.

Ce règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité au : www.riviereouelle.ca ou au bureau de la soussignée, situé au 133, route 132, Rivière-Ouelle (Québec) G0L 2C0 aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ À RIVIÈRE-OUELLE, le 10 juillet 2026.

Pascale Pelletier Ouellet
Directrice générale, greffière-trésorière